

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **3 septembre 2019** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-09
5883**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2019**
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS**
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**
 - 6.2 - Acceptation des dépenses**
 - 6.3 - Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**
 - 6.4 - Dépôt du portrait de la desserte territoriale de la MRC du Granit aux télécommunications Sogetel et autorisation de dépôt d'un projet exploratoire - Internet haute vitesse**
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**
 - 7.2 - Réserve de sable 2019-2020**
 - 7.3 - Sel à déglçage 2019-2020**
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
- 9 - LOISIRS-TOURISME**
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 11 - LÉGISLATION**
 - 11.1 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-09 - Règlement sur les systèmes d'alarme**
 - 11.2 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-10 - Règlement relatif au stationnement**
- 12 - VARIA**
 - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**
 - 12.2 - Souper canadien 49e édition**
 - 12.3 - Offre d'achat partie du lot #4 501 156**
- 13 - CORRESPONDANCE**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Linda Therrien et résolu par la majorité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2019-09
5884 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-09
5885 3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu par la majorité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois d'août 2019.

Construction : 2
Rénovation : 1
Captage d'eau : aucun
Installation septique : 1
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2019-09
5886 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu par la majorité des membres du conseil que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2019-09
5887 6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu par la majorité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2307 au chèque no. 2334 pour un montant total de 57 894.94\$

Salaires: chèque no. 2419 au chèque no. 2440 pour un montant total de 14 109.09\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 207.69\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 3 266.29\$

ADOPTÉE

**2019-09
5888 6.3 - Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Milan désire profiter des avantages en adhérant la la Mutuelle.

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu par la majorité des membres du conseil municipal que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 soit acceptée telle que rédigée, et que le Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise le maire ou son représentant autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle;

CONDITIONNELLEMENT à avoir des explications sur les clauses sur les frais de gestion et d'en informer les membres du conseil et d'avoir leurs approbations pour signer l'entente.

ADOPTÉE

Signé à _____ ce _____
(lieu) (date de la signature)

(signature de la personne autorisée)

2019-09
5889

6.4 - Dépôt du portrait de la desserte territoriale de la MRC du Granit aux télécommunications Sogetel et autorisation de dépôt d'un projet exploratoire - Internet haute vitesse

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Sogetel a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

Il est proposé et appuyé :

QUE le conseil de la Municipalité de Milan accepte et appuie que le télécommunicateur Sogetel dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil de la Municipalité de Milan exige que le projet prévoit un déploiement de fibre à la maison.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Sogetel ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE

Adresses courriel d'envoi :

Monsieur Richard Biron, Sogetel : richard.biron@sogetel.com

Monsieur Jean Lainesse, Sogetel : jean.lainesse@sogetel.com

Madame Christine Bergeron, Sogetel : christine.bergeron@sogetel.com

Monsieur François Jacques, député de Mégantic : Francois.Jacques.MEGA@assnat.qc.ca

Monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud : beauce-sud@lacaq.net

Madame Sonia Cloutier, directrice générale : scloutier@mrcgranit.qc.ca

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois d'août 2019.

2019-09
5890

7.2 - Réserve de sable 2019-2020

La Municipalité de Milan a reçu 2 prix pour 650 tonnes métriques de sable pour 2019-

2020.

- 1- Excavation Clément Duquette Inc. au montant de 9,60\$/tm livré au garage municipal;
- 2- Lafontaine et fils Inc. au montant de 11,25\$/tm livré au garage municipal.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu par la majorité des membres du conseil d'accepter le prix d'Excavation Clément Duquette pour la réserve de sable 2019-2020 au montant de 9,60\$/tm.

ADOPTÉE

**2019-09
5891 7.3 - Sel à déglçage 2019-2020**

La municipalité a reçu 2 prix pour 20 tonnes de sel à déglçage pour 2019-2020.

- 1- Sel Warwick : Avec transport : 119.95\$/tm = 2 399,00\$ + taxes;
- 2- Somavrac c.c. : Sans transport : 87,50\$/tm = 1 750,00\$ + taxes;
Avec transport: 130,65\$/tm = 2 613,00\$ +taxes.

IL EST PROPOSÉ par Bernard Grenier et résolu par la majorité des membres du conseil d'accepter le prix de Sel Warwick à 119,95\$/tm.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

11 - LÉGISLATION

**2019-09
5892 11.1 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-09 - Règlement sur les systèmes d'alarme**

Un avis de motion est donné par Bernard Grenier, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement harmonisé no : 2019-09 portant sur les systèmes d'alarme.

ADOPTÉE

**2019-09
5893 11.2 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-10 - Règlement relatif au stationnement**

Un avis de motion est donné par René Turcotte, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement harmonisé no : 2019-10 portant sur le règlement relatif au stationnement.

ADOPTÉE

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

**2019-09
5894 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 7 octobre 2019 à 19h30.

**2019-09
5895 12.2 - Souper canadien 49e édition**

La municipalité a reçu une demande des divers comités de la municipalité pour avoir l'autorisation d'utiliser la salle gratuitement et que la municipalité s'occupe du ménage après la soirée. La cuisine sera remise en ordre ainsi que tout ce qui concerne le bar.

Que la municipalité puisse installer le système de son, le micro et la télévision dans la salle communautaire.

Aussi, ils demandent la participation à la municipalité pour faire une commandite en argent.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a investie dans une génératrice et dans du nouveau mobilier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de la Municipalité de Milan fait un don en achetant des nouvelles affiches pour le souper canadien.

IL EST PROPOSÉ par la majorité des membres du conseil d'accepter de prêter la salle gratuitement et de s'occuper du ménage après l'évènement.

Le système de son, le micro et la télévision seront installés dans la salle communautaire, mais dû aux avantages ci-dessus mentionnés, il n'y aura pas de commandite en argent par la municipalité.

ADOPTÉE

2019-09 5896 12.3 - Offre d'achat partie du lot #4 501 156

M. Gino Campagna et Mme. Marie-Christine Gosselin ont accepté l'offre de la Municipalité à 1.25\$/m2 pour environ 380 mètres carrés et ils prennent en charge les frais d'arpentage et notarié.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu par la majorité des membres du conseil qu'une partie du lot # 4 501 156 soit vendu à M. Gino Campagna et Mme. Marie-Christine Gosselin au prix de 1,25\$/m2 plus les frais encourus.

Que le maire, Jacques Bergeron et la directrice générale, Sylvia Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cette vente.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

2019-09 5897 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09 5898 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire
trésorière

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire

